

Le président de la Fédération des entreprises monégasques (Fedem), Philippe Ortelli, ne cache pas sa satisfaction, suite au vote de la loi sur l'aménagement du temps de travail. Il explique pourquoi à *Monaco Hebdo*. **PROPOS RECUEILLIS PAR RAPHAËL BRUN**

## AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL: « NOUS SOMMES SATISFAITS »

« Même si les remarques de la Fédération des entreprises monégasques (Fedem) sur ce texte n'ont pas toutes été prises en compte, nous sommes satisfaits de son vote au Conseil national, car ce dispositif va dans le sens de la sauvegarde de l'activité économique du pays et du maintien de l'emploi, en permettant une adaptabilité à la saisonnalité de nos marchés, surtout dans l'hôtellerie-restauration qui en a bien besoin. Cela va permettre d'inscrire dans le droit monégasque, de façon pérenne, la possibilité pour les entre-

**« HUMAINEMENT, CE DISPOSITIF EST ÉGALEMENT TRÈS INTÉRESSANT POUR LES SALARIÉS SANS CONTRAINTE D'ÉCOLES, JEUNES ACTIFS, OU PARENTS EN FIN DE CARRIÈRE, QUI N'ONT PLUS D'ENFANTS SCOLARISÉS, ET SOUHAITENT OBTENIR DES CONGÉS PAYÉS SUPPLÉMENTAIRES »**

prises d'aménager le temps de travail, sur une période de référence supérieure à la semaine, et ne pouvant excéder une année. Les entreprises pourront donc s'adapter plus rapidement aux variations saisonnières, ainsi qu'aux circonstances exceptionnelles générées par une crise économique, dès lors qu'un accord avec les salariés sera trouvé, et cela sans variation de rémunération



pour ce dernier. En échange, les salariés bénéficieront d'une compensation de 10 % supplémentaires en rémunération ou en temps récupérateur, au-delà des 39 heures de travail hebdomadaire. Ce dispositif est également bon pour le BTP et pour l'industrie, qui pourront mieux adapter leur activité en fonction des commandes. En résumé, ce texte concerne environ 30 % de l'économie monégasque, ce qui n'est pas négligeable. Enfin, humainement, ce dispositif est également très intéressant pour les salariés sans contrainte d'écoles, jeunes actifs, ou parents en fin de carrière, qui n'ont plus d'enfants scolarisés, et souhaitent obtenir des congés payés supplémentaires. Travailler, par exemple, 9 heures par jour permet d'accumuler plus d'un mois et demi de vacances supplémentaire dans l'année. »

[brun.monacohebdo@groupecaroli.mc](mailto:brun.monacohebdo@groupecaroli.mc)

[@RaphBrun](https://twitter.com/RaphBrun)